

Communiqués

Aéropian annonce ses résultats pour le deuxième trimestre de 2007

MONTREAL, le 9 août /CNW Telbec/ - Le Fonds de revenu Aéropian (TSX: AER.UN) a annoncé aujourd'hui les résultats pour le deuxième trimestre 2007 de Société en commandite Aéropian ("Aéropian") dans laquelle le Fonds détient la totalité des parts.

Faits saillants des résultats du deuxième trimestre de 2007 - Société en commandite Aéropian

- Facturation brute : 238,9 M\$, en progression de 12,5 % par rapport au même trimestre de l'an dernier
- Bénéfice d'exploitation : 47,2 M\$, soit une hausse de 51,2 % par rapport à la même période de l'an dernier
- BAIIA ajusté : 65,2 M\$, contre 51,5 M\$ pour le deuxième trimestre de 2006
- Encaisse distribuable : 64,9 M\$, contre 47,1 M\$ pour la même période de l'an dernier

"Au deuxième trimestre de 2007, Aéropian a renforcé son engagement à répondre le mieux possible aux besoins de ses membres et de ses partenaires en effectuant des nominations à des postes clés de direction rattachés au finance, marketing et aux produits et services destinés aux membres, ainsi qu'au sein de son conseil immédiatement après la fin du deuxième trimestre. Ces nominations revêtent une importance stratégique à mesure qu'Aéropian va de l'avant avec ses propres plans d'expansion, a remarqué Rupert Duchesne, président et chef de la direction d'Aéropian. Toujours pendant ce trimestre, nous avons célébré le premier anniversaire du programme Mille Gestes. Nous remercions tous ceux et celles qui ont fait don, rien qu'au cours de ce trimestre-ci, de plus de 41 millions de milles au programme. Il est extrêmement gratifiant pour tous les intéressés de penser à l'excellent travail que nos partenaires Mille Gestes vont pouvoir accomplir grâce à ces milles."

Résultats financiers - Société en commandite Aéropian

Pour le trimestre clos le 30 juin 2007, la facturation brute tirée de la vente de milles Aéropian s'établit à 238,9 M\$, contre 212,4 M\$ pour la même période en 2006, soit une progression de 26,5 M\$ ou 12,5 %. Cette hausse reflète d'une part la croissance des dépenses de consommation et de l'utilisation des cartes de crédit et de paiement et, d'autre part, l'essor de l'industrie du voyage en général.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2007, le total des produits s'est établi à 220,3 M\$, en hausse de 20,7 % par rapport aux 182,5 M\$ enregistrés pour la même période en 2006. Cette augmentation s'explique essentiellement par la croissance des échanges et la hausse des produits tirés des désistements.

Le coût des primes s'est établi à 128,5 M\$ pour le deuxième trimestre de 2007, contre 112,5 M\$ pour le même trimestre en 2006, une hausse de 14,3 % principalement attribuable à l'augmentation du nombre de milles Aéropian échangés.

Tel que prévu dans l'entente commerciale en vigueur entre les parties, Aéropian et Air Canada se sont entendues quant au prix des places liées à la capacité fixe devant être payé par Aéropian pour la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2010. L'issue des négociations est conforme aux paramètres contractuels déterminés et aux attentes d'Aéropian en matière d'exploitation.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2007, le bénéfice d'exploitation s'établit à 47,2 M\$, contre 31,2 M\$ pour la même période en 2006; il s'agit d'une progression de 51,2 % qui s'explique surtout par l'augmentation de la marge brute, facteur qui a été en partie contrebalancé par la hausse des charges d'exploitation.

À la fin du deuxième trimestre, Aéropian pouvait compter sur une trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme de 669,8 M\$, la réserve de 400 M\$ au titre des échanges de milles Aéropian étant comprise dans ce montant.

Le BAIIA ajusté et l'encaisse distribuable s'établissent à 65,2 M\$ et à 64,9 M\$ respectivement, contre 51,5 M\$ et 47,1 M\$ pour le deuxième trimestre de 2006.

À titre comparatif, les liquidités distribuables normalisées, une nouvelle mesure non conforme aux PCGR recommandée par l'ICCA en juillet 2007, s'établissaient à 68,2 M\$ pour le trimestre, contre 63,4 M\$ pour le même trimestre de 2006.

Charge hors-caisse du Fonds de revenu Aéropian au titre des impôts futurs

Par suite de l'adoption du projet de loi C-52, le Fonds a enregistré pour le trimestre une charge hors-caisse et un passif d'impôts futurs de 167 M\$, ce qui correspond à la variation du taux d'imposition, qui est passé de 0 % à 31,5 % en ce qui concerne les écarts temporaires devant se résorber après 2010.

Récents développements dans les activités de l'entreprise

Distribution de parts d'ACE

Le 24 mai 2007, Gestion ACE Aviation Inc. ("ACE") a procédé à la distribution de 18 000 000 de parts du Fonds de revenu Aéroplan à ses actionnaires enregistrés. A la suite de cette distribution, ACE compte 62 285 585 parts du Fonds de revenu Aéroplan, soit 31,1 % des 200 000 000 de parts émises, le reste des parts étant détenu par le public.

Changements organisationnels

Le 29 juin 2007, Aéroplan a annoncé une série de changements organisationnels, dont l'embauche de David L. Adams comme vice-président général et chef des Affaires financières, qui prenait effet le 16 juillet 2007, et les nominations de Sylvie Bourget comme vice-présidente - Marketing, de Craig Landry comme vice-président - Produits et services pour les membres et de Liz Graham comme chef des Opérations d'Aéroplan.

Les nominations de John M. Forzani, Douglas D. Port et Alan P. Rossy comme administrateurs du conseil de Commandité Gestion Aéroplan Inc. ont été annoncées le 17 juillet 2007, une fois le trimestre clos. En parallèle à ces nominations, on a également annoncé que W. Brett Ingersoll et Robert Warden, tous deux de Cerberus Capital Management L.P., ont démissionné de leurs postes respectifs d'administrateur. Ces changements portent à dix le nombre total d'administrateurs du conseil de Commandité Gestion Aéroplan Inc.

Premier anniversaire du programme Mille Gestes et Journée de jumelage des dons de milles

En mai 2007, Aéroplan a célébré le premier anniversaire de Mille Gestes, le programme de dons faits en ligne par les membres Aéroplan. A cette occasion, plus de 28 millions de milles ont été recueillis lors de la Journée de jumelage des dons de milles tenue le 17 mai 2007.

Les membres Aéroplan ont fait don de plus de cinq millions de milles Aéroplan. Cette générosité a été augmentée par cinq partenaires commerciaux d'Aéroplan - AéroClé en main, Air Canada, Avis, Fairmont Hotels & Resorts et National location d'autos - et à raison de deux milles par mille offert dans le cas d'Aéroplan. Les milles ainsi recueillis incluent également le renouvellement du don annuel de sept millions de milles fait par Aéroplan et de l'engagement par American Express et la CIBC, commanditaires fondateurs du programme Mille Gestes, à verser 2,1 millions de milles Aéroplan chacun.

Les milles offerts en don appuient le travail méritoire accompli par les sept partenaires du programme Mille Gestes. Les voyages tiennent une place fondamentale dans les activités de ces organismes et représentent un de leurs coûts principaux.

Mesures non conformes aux PCGR

Afin de mieux comprendre les résultats, Aéroplan utilise les termes suivants :

Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement ajusté (le "BAIIA ajusté")

Le BAIIA ajusté en fonction de certains facteurs particuliers aux activités d'Aéroplan, tels que les variations des produits perçus d'avance et la variation des frais d'échange futurs (le "BAIIA ajusté"), est utilisé par la direction pour évaluer le rendement, pour mesurer la conformité aux clauses restrictives relatives à la dette et pour prendre des décisions concernant les distributions à effectuer aux détenteurs de parts. De l'avis de la direction, le BAIIA ajusté aide les investisseurs à comparer le rendement d'une société d'une manière uniforme, sans égard à l'amortissement qui, par sa nature, est un élément hors trésorerie et peut varier de façon importante en fonction des méthodes de comptabilisation utilisées ou de divers facteurs hors exploitation tels que le coût d'origine.

Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, ne se compare pas à des mesures similaires présentées par d'autres entités et ne se substitue pas au bénéfice d'exploitation ou au bénéfice net comme indicateur du rendement. Pour un rapprochement avec les PCGR, veuillez vous reporter au Sommaire des résultats d'exploitation et rapprochement du BAIIA ajusté, et de l'encaisse distribuable. Le BAIIA ajusté ne doit pas être utilisé comme mesure exclusive des flux de trésorerie, puisqu'il ne tient compte ni de la croissance du fonds de roulement, ni des dépenses en immobilisations, des remboursements de la dette et d'autres sources et utilisations de la trésorerie, lesquels sont présentés dans les états des flux de trésorerie.

Voir à l'annexe ci-jointe le Sommaire des résultats d'exploitation et rapprochement du BAIIA ajusté et de l'encaisse distribuable.

Liquidités distribuables normalisées

Les liquidités distribuables normalisées correspondent à une mesure non conforme aux PCGR recommandée par l'ICCA afin de fournir une indication uniforme et comparable de liquidités distribuables des différentes entités intermédiaires.

Les liquidités distribuables normalisées s'entendent des flux de trésorerie d'exploitation, telles que présentés conformément aux PCGR, déduction faite des ajustements au titre :

- (a) des dépenses d'immobilisation totales présentées conformément aux PCGR, et
- (b) des restrictions touchant les distributions pour assurer la conformité aux clauses restrictives de nature financière qui

s'appliquent à la date du calcul des liquidités distribuables normalisées.

Pour un rapprochement des flux de trésorerie d'exploitation, des liquidités distribuables normalisées et l'encaisse distribuable, voir l'annexe ci-jointe.

Encaisse distribuable

L'encaisse distribuable est une mesure non conforme aux PCGR généralement utilisée par les fiduciaires à capital variable canadiennes comme indicateur du rendement financier. Elle ne doit pas être considérée comme une mesure de la liquidité ni comme substitut des mesures comparables établies conformément aux PCGR. L'encaisse distribuable peut différer de calculs similaires présentés par d'autres entités et, par conséquent, peut ne pas être comparable à l'encaisse distribuable présentée par ces entités.

Aéroplan compte verser des distributions mensuelles égales à ses associés inscrits aux registres le dernier jour ouvrable de chaque mois. Le conseil d'administration examinera périodiquement les distributions en trésorerie, de manière à tenir compte du rendement courant et prospectif d'Aéroplan.

Voir à l'annexe ci-jointe le rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, des liquidités distribuables normalisées et l'encaisse distribuable.

Les états financiers intermédiaires non vérifiés et la présentation aux investisseurs seront accessibles sur le site Web des Relations avec les investisseurs à aeroplan.com.

Téléconférence trimestrielle avec les investisseurs et webdiffusion

Aéroplan tiendra une téléconférence avec les analystes à 10 h (heure de l'Est), le jeudi 9 août 2007, pour discuter des résultats du deuxième trimestre de 2007. On peut participer à la conférence en composant le 416-695-7806, code d'accès: 9647314#, dans la région de Toronto ou le 1-888-789-9572 (sans frais), code d'accès: 9647314#, partout ailleurs. La téléconférence sera webdiffusée simultanément à l'adresse <http://events.startcast.com/events/20/B0050>.

La téléconférence et une présentation aux investisseurs et aux analystes seront archivées sur le site Web des Relations avec les investisseurs d'Aéroplan au www.aeroplan.com. On pourra l'écouter en reprise jusqu'à minuit (heure de l'Est), le 9 septembre 2007, en composant le 416-695-5275, code d'accès 647314#, dans la région de Toronto, ou le 1-888-509-0081, code d'accès 647314#, partout ailleurs.

A propos du Fonds de revenu Aéroplan

Le Fonds de revenu Aéroplan est une fiducie à capital variable sans personnalité morale établie en vertu des lois de la province de l'Ontario, qui détient indirectement toutes les parts en circulation de la Société en commandite Aéroplan.

A propos d'Aéroplan

Aéroplan est l'entreprise de commercialisation de la fidélisation par excellence au Canada, qui a pour vocation d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes visant à fidéliser ses membres d'élite.

Les millions de membres Aéroplan accumulent des milles Aéroplan par l'intermédiaire de son réseau de plus de 60 partenaires d'envergure mondiale, représentant au-delà de 100 marques dans les secteurs de la finance, du commerce de détail et du voyage. Les milles accumulés peuvent être échangés contre des primes VolClassique inégalées dans l'industrie, des primes VolClassiquePlus novatrices et des primes-voyages Star Alliance utilisables à l'échelle du globe, qui donnent accès à pas moins de 850 destinations dans le monde. En 2006 seulement, plus de 1,4 million de primes-voyages aller-retour ont été émises. Aéroplan propose par ailleurs plus de 400 primes non aériennes fort attrayantes (spécialités, marchandises et expériences), ainsi que des primes pour des séjours à l'hôtel et la location de voitures. Les membres sont invités à demeurer actifs auprès d'Aéroplan, question d'éviter que leur millage n'expire, en accumulant ou en échangeant des milles Aéroplan au moins une fois par période de 12 mois consécutifs.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet d'Aéroplan, visitez le site www.aeroplan.com.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué devrait être lu en même temps que le Rapport de gestion du Fonds de revenu Aéroplan pour le deuxième trimestre 2007, datée du 8 août 2007 et déposé auprès des autorités réglementaires des valeurs mobilières canadiennes (disponible au www.sedar.com). Ce communiqué contient des énoncés prospectifs. Ces derniers se reconnaissent au moyen de termes, d'expressions ou de verbes, employés parfois au futur ou au conditionnel, comme "prévoir", "croire", "pouvoir", "estimer", "s'attendre à", "avoir l'intention de", "envisager", "projeter" et d'autres expressions ou termes semblables, faisant éventuellement référence à des hypothèses. Ces énoncés peuvent représenter, par exemple, des commentaires sur des stratégies, des attentes, des activités prévues ou des mesures éventuelles.

De par leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent des risques et des incertitudes non négligeables. Les prévisions, les prédictions ou les énoncés prospectifs ne sont pas fiables en raison notamment d'événements externes qui peuvent changer et d'incertitudes auxquelles les activités de l'entreprise et la structure de l'organisation sont soumises en général. Les résultats indiqués dans les énoncés prospectifs peuvent différer sensiblement des résultats réels pour plusieurs raisons, y compris notamment la dépendance par rapport aux trois principaux partenaires

d'accumulation d'Aéroplan, des perturbations dans l'exploitation d'Air Canada ou dans l'industrie du voyage, une réduction des transactions, de l'utilisation ou de l'accumulation de milles Aéroplan, l'échange plus important que prévu de milles contre des primes, la concurrence dans le secteur, les coûts liés à l'offre et à la capacité, les frais d'échange futurs non provisionnés, la saisonnalité des activités, les restrictions imposées à certains détenteurs de parts et la liquidité des parts, de même que les autres facteurs précisés dans le présent Rapport de gestion et ceux signalés à la rubrique "Facteurs de risque" du Rapport de gestion de l'exercice 2006 (disponible au www.sedar.com). Ces énoncés prospectifs représentent les attentes d'Aéroplan en date du 8 août 2007, et ils peuvent changer après cette date. Aéroplan n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser les énoncés prospectifs que ce soit en raison d'un nouvel élément d'information, de faits nouveaux ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf si cela est exigé en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable.

SOMMAIRE DES RESULTATS D'EXPLOITATION
ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA AJUSTE ET DE L'ENCAISSE DISTRIBUABLE

	non vérifiés		
(en milliers, sauf l'information sur les milles et les parts et les montants par part)	Trimestre terminé le 30 juin		Variation (%)
	2007	2006	T2
Nombre de milles Aéroplan émis (en milliards)	19,6	17,4	12,6
Nombre total de milles échangés (en milliards)	16,4	13,7	19,7
Nombre de milles Aéroplan échangés (en milliards)	14,4	11,6	24,1
Facturation brute au titre de la vente de milles Aéroplan	238 931 \$	212 376 \$	12,5
Produits au titre des milles Aéroplan	207 086	167 964	23,3
Honoraires reçus d'Air Canada au titre du programme hiérarchisé pour grands voyageurs, de la gestion des centres de contacts et de la commercialisation	1 479	1 800	(17,8)
Autres produits	11 719	12 770	(8,2)
Total des produits	220 284	182 534	20,7
Coût des primes	(128 541)	(112 470)	14,3
Marge brute	91 743	70 064	30,9
Charges d'exploitation avant amortissement	(41 707)	(34 948)	19,3
Amortissement	(2 811)	(3 884)	(27,6)
Bénéfice d'exploitation	47 225 \$	31 232 \$	51,2
Amortissement	2 811	3 884	
Variation des produits perçus d'avance			
Facturation brute au titre de la vente de milles Aéroplan	238 931	212 376	
Produits au titre des milles Aéroplan	(207 086)	(167 964)	
Variation des frais d'échange futurs(1)	(16 710)	(28 058)	(40,4)
(Variation du nombre net de milles Aéroplan en cours x coût moyen des primes par mille pour la période)			
BAIIA ajusté	65 171 \$	51 470 \$	26,6
Intérêts créditeurs (débiteurs), montant net	2 225	992	124,3
Amortissement des frais de financement reportés inclus avec l'intérêt sur la dette à long terme	469	-	
Investissement de maintien(2)	(2 979)	(5 389)	(44,7)
Encaisse distribuable	64 886 \$	47 073 \$	37,8
Liquidités distribuables			

normalisées	68 163 \$	63 441 \$	7,4
Nombre moyen pondéré de parts	199 500 582	200 000 001	
Liquidités distribuables			
normalisées par part	0,3252 \$	0,2354 \$	38,2
Bénéfice net, selon les PCGR	0,3417 \$	0,3172 \$	7,7
Résultat par part, selon les PCGR	49 450 \$	31 755 \$	55,7
Distributions déclarées	0,2479 \$	0,1588 \$	56,1
Distributions déclarées par part	42 000 \$	34 980 \$	20,1
Nombre moyen pondéré de	0,2105 \$	0,1749 \$	20,4
non vérifiés			
(en milliers, sauf l'information sur les milles et les parts et les montants par part)	Semestre terminé le 30 juin	Variation (%)	
	2007	2006	YTD
Nombre de milles Aéroplan émis (en milliards)	38,0	33,9	12,1
Nombre total de milles échangés (en milliards)	35,0	29,3	19,5
Nombre de milles Aéroplan échangés (en milliards)	30,7	24,6	24,8
Facturation brute au titre de la vente de milles Aéroplan	466 908 \$	413 878 \$	12,8
Produits au titre des milles Aéroplan	435 647	351 036	24,1
Honoraires reçus d'Air Canada au titre du programme hiérarchisé pour grands voyageurs, de la gestion des centres de contacts et de la commercialisation	5 180	4 952	4,6
Autres produits	24 771	26 604	(6,9)
Total des produits	465 598	382 592	21,7
Coût des primes	(283 675)	(237 353)	19,5
Marge brute	181 923	145 239	25,3
Charges d'exploitation avant amortissement	(81 110)	(67 491)	20,2
Amortissement	(5 515)	(7 626)	(27,7)
Bénéfice d'exploitation	95 298 \$	70 122 \$	35,9
Amortissement	5 515	7 626	
Variation des produits perçus d'avance			
Facturation brute au titre de la vente de milles Aéroplan	466 908	413 878	
Produits au titre des milles Aéroplan	(435 647)	(351 036)	
Variation des frais d'échange futurs(1)	(7 788)	(34 823)	(77,6)
(Variation du nombre net de milles Aéroplan en cours x coût moyen des primes par mille pour la période)			
BALIA ajusté	124 286 \$	105 767 \$	17,5
Intérêts créditeurs (débiteurs), montant net	4 268	1 556	174,3
Amortissement des frais de financement reportés inclus avec l'intérêt sur la dette à long terme	939	-	
Investissement de maintien(2)	(5 352)	(11 864)	(54,9)
Encaisse distribuable	124 141 \$	95 459 \$	30,0

Liquidités distribuables normalisées	139 019 \$	103 316 \$	34,6
Nombre moyen pondéré de parts	199 519 955	200 000 001	
Liquidités distribuables normalisées par part	0,6222 \$	0,4773 \$	30,4
Bénéfice net, selon les PCGR	0,6968 \$	0,5166 \$	34,9
Résultat par part, selon les PCGR	99 566 \$	70 740 \$	40,7
Distributions déclarées	0,4990 \$	0,3537 \$	41,1
Distributions déclarées par part	84 000 \$	69 960 \$	20,1
Nombre moyen pondéré de parts	0,4210 \$	0,3498 \$	20,4

- 1) Le coût unitaire issu de ce calcul s'applique rétroactivement à toutes les périodes antérieures et a donc pour effet une réévaluation du passif en fonction du dernier coût unitaire moyen disponible.
- 2) Les investissements de maintien du trimestre terminé le 30 juin 2006 ont été retraités de manière à refléter le montant réel des investissements de maintien de cette période. Le montant présenté antérieurement pour ce trimestre se fondait sur un calcul proportionnel du montant estimatif des dépenses de l'exercice.

RAPPROCHEMENT DES FLUX DE TRESORERIE LIES
AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION, DE L'ENCAISSE DISTRIBUABLE ET DES
LIQUIDITES DISTRIBUABLES NORMALISEES

	non vérifiés			
(en milliers)	Trimestre terminé le 30 juin		Semestre terminé le 30 juin	
	2007	2006	2007	2006
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	71 142 \$	68 830 \$	144 371 \$	115 180 \$
Investissement de maintien(1)	(2 979)	(5 389)	(5 352)	(11 864)
Liquidités distribuables normalisées	68 163	63 441	139 019	103 316
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement(2)	14 146	12 563	(7 089)	28 323
Rémunération à base d'actions(2)	(713)	(873)	(1 530)	(1 357)
Financement des régimes de rémunération à base d'actions(2)	-	-	1 529	-
Variation des frais d'échange futurs(3)	(16 710)	(28 058)	(7 788)	(34 823)
Encaisse distribuable	64 886 \$	47 073 \$	124 141 \$	95 459 \$
Distributions déclarées	42 000 \$	34 980 \$	84 000 \$	69 960 \$
Ratio de distribution - Distributions déclarées /liquidités distribuables normalisées	62 %	55 %	60 %	68 %
Ratio de distribution - Distributions déclarées /encaisse distribuable	65 %	74 %	68 %	73 %
Liquidités				

distribuables
cumulatives
normalisées
depuis le premier
appel public à
l'épargne
(29 juin 2005) 615 741 \$

Distributions
cumulatives
déclarées depuis
le premier appel
public à l'épargne 301 200 \$

Ratio de
distribution
cumulative depuis
la constitution 49 %

- 1) Les investissements de maintien du trimestre comparatif terminé le 30 juin 2006 ont été retraités de manière à refléter le montant réel des investissements de maintien de cette période. Le montant présenté antérieurement pour ce trimestre se fondait sur un calcul proportionnel du montant estimatif des dépenses de l'exercice.
- 2) L'incidence de ces éléments respectifs n'est pas considérée dans le calcul des liquidités distribuables normalisées puisqu'ils ne font pas partie de la définition d'encaisse distribuable aux termes de la convention de société en commandite. Ainsi, l'incidence possible de problèmes temporels relatifs à chacun des éléments est éliminée.
- 3) Les variations des frais d'échange futurs sont incluses pour tenir compte des variations prévues du passif d'échange futur en fonction des frais d'échange les plus récents.

Pour plus de renseignements: Médias: Gillian Hewitt, (416) 352-3706, gillian.hewitt@aeroplan.com; Analystes: Trish Moran, (416) 352-3728, trish.moran@aeroplan.com

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

